

Objet : vos contrats de franchise en Israël

Madame, Monsieur

Votre groupe est actuellement la cible de différentes campagnes internationales en raison des contrats de franchise que vous avez signés en mars 2022 avec les 2 sociétés israéliennes Electra Consumer Products et Yenot Bitan. Des magasins des réseaux Yenot Bitan, Mega et Shuk Mehadrin implantés dans les colonies illégales en territoire palestinien occupé arboreront prochainement des enseignes Carrefour et vendront des produits de votre marque distributeur.

Nous condamnons votre implication en Israël et en Palestine occupée.

La Campagne BDS France qui vous interpelle aujourd'hui est l'émanation en France de la Campagne de Boycott, de Désinvestissement et de Sanctions lancée en 2005 par 170 organisations de la société civile palestinienne. Sur la base notamment d'informations délivrées par des associations israéliennes des droits humains, le Boycott National Committee Palestinien (BNC) ¹ qui coordonne la campagne BDS au niveau international a décidé l'an passé d'une campagne contre votre implantation en Israël.

Notre collectif français est composé de nombreuses organisations nationales françaises (ONG, syndicats, associations de défense des droits humains...) et de comités locaux BDS partout en France. Nous animons la campagne en France dans le but de faire connaître la situation en Palestine occupée ainsi que votre malheureux contrat de franchise conclu avec les sociétés israéliennes citées ci-dessus. Vous connaissez la situation en Israël / Palestine :

- Israël a envahi, colonisé et occupé militairement depuis plus de 50 ans le territoire de la Palestine tel que défini par le droit international. Sans être identique la situation est très comparable avec la récente occupation militaire de l'Ukraine par la Russie. **Vous semblerait-il pertinent aujourd'hui de projeter un développement commercial en Russie ?**
- De grandes ONG telles qu'Amnesty International ou Human Right Watch et d'autres, ont conclu à l'existence d'un régime d'apartheid infligé par Israël aux populations palestiniennes de Cisjordanie, de Jérusalem Est et d'Israël même. **Auriez-vous envisagé un déploiement commercial en Afrique du Sud au temps de l'apartheid ?**
- En février 2020, l'ONU a établi une liste de 112 entreprises tirant profit des colonies israéliennes illégales. Le groupe Carrefour en figure pas dans cette liste. **Aimeriez-vous y figurer lors de sa prochaine mise à jour?**
- Le 3 mars 2021 la Cour Pénale Internationale (CPI) a annoncé l'ouverture d'une enquête sur les crimes commis dans les Territoires Palestiniens

Occupés. Le transfert de civils dans un territoire occupé figure en bonne place dans l'ensemble des crimes de guerre visés par cette enquête. **Si cette enquête aboutit à la condamnation d'Israël pour crime de guerre, pourrez-vous dire que vous ne saviez pas?**

De nombreux observateurs font l'analyse que les gouvernements israéliens successifs s'enferment depuis quelques années – et notamment depuis la promulgation en 2018 de la “Loi sur l'État Nation” qui définit Israël comme le pays de ses seuls citoyens Juifs – dans une impasse nationaliste et sécuritaire inquiétante, que confirme la mise en place fin 2022 du nouveau gouvernement.

Vous pouvez d'ores et déjà constater l'ampleur de la campagne internationale menée contre votre implication dans la colonisation israélienne. Avant que votre bonne image n'en pâtisse, il va vous falloir faire le choix entre le marché israélo-palestinien et le marché de nombreux pays où la cause palestinienne est particulièrement populaire, et pas seulement dans les pays arabes du Moyen Orient ou de l'Afrique du Nord.

Nous vous exhortons donc aujourd'hui à dénoncer dans les plus brefs délais les contrats de franchise signés en mars 2022. Soyez assurés que notre campagne de boycott et de désinvestissement s'arrêtera le jour où vous dénoncerez ces contrats et renoncerez à tout intérêt en Palestine occupée et en Israël.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.